

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000

Séance publique du 13 juin 2024

Membres en exercice : 8
Date de Publicité : 13/06/2024

D/2024-013

Aujourd'hui, Jeudi 13 juin 2024, à 09 heures 36, s'est réuni au SIVU BORDEAUX-MERIGNAC, 40 avenue de la Gare à Bordeaux et en visio-conférence le comité syndical sous la présidence de :

Madame Delphine JAMET

Etaient présents :

A titre de titulaires :

Mesdames DELUC, DEMANGE, FAHMY et JAMET et Messieurs BELPERRON et GIRARD.

Etaient en visioconférence :

A titre de titulaire :

Madame SCHMITT

A titre de suppléant :

Monsieur FEYTOUT

Etaient excusés :

Mesdames AMOUROUX, BOUVIER, DELNESTE, EL KHADIR, JUSTOME, KUHN, LE BOULANGER et Monsieur ARFEUILLE.



SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC

D/2024-013

**Achat de bons cadeaux pour la carrière des agents
(fin d'année, médailles du travail,
départs en retraite et le Noël des enfants)
Approbation - Modification**

Madame Delphine JAMET, Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du projet de Révision de l'Accord de Progrès Social (APS), les discussions sur l'amélioration de la conciliation vie privée et vie professionnelle ont porté sur la convivialité au travail. Cela passerait, entre autres mesures, par l'achat de bons cadeaux pour différents événements de la carrière de l'agent et pour le Noël des enfants de ses agents. Ainsi, le SIVU offrait, chaque année, des chèques cadeaux. Il s'agissait, pour ces derniers, de bons utilisables dans un certain nombre de magasin permettant l'achat de jouets, de disques, de livres, de jeux ou de matériel informatique. Le montant versé s'élevait à 40 euros pour chacun des enfants ayant moins de 15 ans révolus au 1^{er} novembre de chaque année et ce, pour tous les agents rémunérés à cette même date.

Quant aux événements de carrière de l'agent, le SIVU offre aux agents partant à la retraite et aux agents recevant une médaille du travail un chèque cadeaux d'un montant de 50€. En effet, cela permet de voir leur engagement professionnel davantage reconnu. Ces chèques cadeaux étaient valables dans différentes enseignes et permettent aux agents concernés de dépenser la somme dans les articles de leur choix (livres, vêtements, technologie...).

Pour continuer de fidéliser de nouveaux collaborateurs et de valoriser le travail des agents, il est envisagé de modifier l'achat de bons ainsi : les bons cadeaux seraient monétisés en monnaie locale (Gemme) afin de soutenir le commerce local et une économie vertueuse. Les modalités d'octroi pour le Noël des enfants ne seraient pas modifiées mais le montant serait porté à 45€ et serait en Gemme. En revanche, des bons cadeaux en Gemme d'une valeur de 45€ également seraient offerts pour tous les agents rémunérés par le SIVU au 1^{er} novembre de chaque année.

Les bons cadeaux pour les départs en retraite et les médaillés du travail sont maintenus, eux, à une valeur de 50€ mais en Gemme.

Les bons cadeaux continueront d'être déclarés au titre des avantages en nature conformément aux dispositions réglementaires en vigueur fixées par l'URSSAF. Il vous est donc proposé d'approuver ces nouvelles dispositions, aussi bien financières que sociales.

LE COMITE SYNDICAL

Vu la délibération D/2006-024,
Vu la délibération D/2015-026,
Vu la délibération D/2023-020,

Article 1 :

Décide d'autoriser le don en monnaie locale d'une valeur de 45€ pour le Noël des enfants ayant moins de 15 ans révolus au 1^{er} novembre de chaque année à tous les parents rémunérés par le SIVU à cette même date.

Article 2 :

Décide d'autoriser le don en monnaie locale d'une valeur de 45€ pour tous les agents rémunérés au 1^{er} novembre de chaque année.

Article 3 :

Décide le maintien du don d'une valeur de 50€ pour tout départ en retraite et pour les médaillés du travail mais en monnaie locale.

Article 4 :

Autorise la Présidente à inscrire au budget les crédits nécessaires.

Article 5 :

Autorise la Présidente à signer tout document afférent à ce dossier.

Voix pour : 7
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Fait à Bordeaux, le 13 JUIN 2024

La Présidente,



Delphine JAMET